

**CONSEIL MUNICIPAL – DELIBÉRATION N°8**

**SEANCE DU 4 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian SPRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du vingt-cinq février, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Présents** : Christian SPRIMONT, Julien WOJCIESZAK, Agnès LEVANT, Franck LODER, René HAUTECOEUR, Sylvie LANCRY, Philippe HEROGUELLE, Marie DECIMA, Annie POEYDOMENGE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Bernard VANDYCKE, Laurent DEBLOCK, Françoise LOUVEAU, Francis MONBORGNE, Yvette DELIGNE, Régina GWIZDEK, Raymond MIKLIC, Danielle BRAY, Philippe DEBAS, Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

**Absents excusés** : Jean-Marie VERWAERDE, Michelle DRION.

**Yvette DELIGNE** est désignée secrétaire de séance.

**OBJET : Notification aux entreprises retenues dans le cadre du marché public de la restauration scolaire.**

Dans le cadre de l'amélioration des infrastructures scolaires et de la qualité des services offerts aux élèves, la municipalité a entrepris un projet de construction d'un nouveau restaurant scolaire. Ce projet vise à offrir aux enfants un cadre moderne et fonctionnel, avec des équipements adaptés aux normes sanitaires et environnementales en vigueur. Ce nouvel équipement s'intègre dans une politique municipale visant à améliorer les services aux habitants et à renforcer l'attractivité de Vimy.

**Vu** le Code de la Commande Publique, notamment ses articles relatifs à la passation et à l'attribution des marchés publics ;

**Vu** le rapport d'analyse des offres, établi par la commission d'appel d'offres en date du 26 février 2025.

**Vu** le procès-verbal de la commission d'appel d'offre joint en annexe

**Considérant** que la procédure de consultation a été réalisée dans le respect des principes de libre accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures ;

**Considérant** que les offres des entreprises suivantes ont été jugées conformes aux exigences du cahier des charges et ont présenté le meilleur rapport qualité/prix :

**Lot 01 - Bâtiment modulaire** : Entreprise DASSE – 156 RUE Cante Cigale 60 260 CASTETS pour un montant de **1 303 050 € HT**

**Lot 02 - VRD Espaces verts** : Entreprise BALESTRA – 124 rue de la poste 62810 AVESNES LE COMTE pour un montant de **114 808.70 € HT**

**Lot 03- Équipements de cuisine** : Entreprise COFRINO – PA de la Cessoie 151 rue Simon Volland 59832 LAMBERSART CEDEX pour un montant de **54 381 € HT**

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le 05/03/2025

ID : 062-216208611-20250305-0804032025-DE




A cet effet, il est demandé au conseil municipal :

- ✓ D'autoriser le maire à attribuer les marchés de restauration scolaire aux entreprises mentionnées ci-dessus pour les montants indiqués.
- ✓ D'autoriser le maire à procéder à la notification aux entreprises retenues et à signer les documents afférents à la mise en œuvre du marché.

**Pour à l'unanimité**

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



Christian SPRIMONT

